

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 628

présenté par

M. Baupin, rapporteur, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 26 :

« 2° Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2012, visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030, en portant le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici 2030. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de réduction de la consommation énergétique doit prévaloir sur celui de réduction de l'intensité énergétique finale : en effet, la baisse de l'intensité énergétique finale est un des moyens permettant de parvenir à une réduction de la consommation énergétique. Par ailleurs, l'Assemblée nationale avait, en première lecture, voté un objectif chiffré intermédiaire de 20 % de réduction de la consommation énergétique en 2030, posant un jalon indispensable dans la perspective d'une réduction de 50 % en 2050. Il convient de réintégrer cet objectif intermédiaire, d'autant plus fortement que la prochaine conférence des Nations unies sur le climat, qui se tiendra à Paris fin 2015, impose à la France de tenir une position très ambitieuse sur ses propres objectifs nationaux, ainsi qu'un devoir d'exemplarité.